



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

N°7 - 26 NOVEMBRE 2020

LETTRE D'INFORMATION

en Bourgogne-Franche-Comté

ENSEMBLE, REDONNONS DU TONUS
À L'ÉCONOMIE TRICOLEURE



BLANDINE AUBERT - Directrice régionale de l'ADEME

La transition écologique : des moyens pour agir !

L'ADEME vient de publier un guide national à destination des nouveaux élus, intitulé « **Aujourd'hui mon territoire** ». Ce guide présente la diversité des actions que les élus peuvent mettre en œuvre, et donne les premières clés pour agir. Plusieurs mesures du plan de relance constituent des opportunités supplémentaires pour s'engager sans attendre. En voici citer trois exemples :

1

LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

passse de 25 M€ à **70 M€** en Bourgogne-Franche-Comté. Ces crédits peuvent notamment soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics. Pour ce faire, les collectivités peuvent solliciter les conseillers en énergie partagés, cofinancés et animés par l'ADEME, pour le bon conseil afin d'engager ou d'optimiser ces rénovations énergétiques ;

2

DANS LE DOMAINE DES DÉCHETS

le soutien à la gestion de proximité ou à la collecte séparée des biodéchets est renforcé sur 2021-2022 grâce au plan de relance.

C'est le moment de s'engager !

3

L'APPEL À PROJETS « ÉCOSYSTÈMES DE MOBILITÉ HYDROGÈNE »

permet aux territoires de déployer des écosystèmes associant production, distribution et usages d'hydrogène décarboné et/ou renouvelable. Il est ouvert et peut d'ores et déjà être sollicité.



Les Actualités

INFRASTRUCTURES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES : LES APPELS À PROJETS SONT D'ORES ET DÉJÀ OUVERTS !



Le plan France Relance mobilise **300 millions d'euros** qui financeront des travaux en métropole et outre-mer. Cette aide à l'investissement soutiendra les projets visant à moderniser les infrastructures de distribution d'eau potable, de gestion des eaux pluviales, d'assainissement des eaux usées et de gestion des boues d'épuration.

Ces subventions sont attribuées par les agences de l'eau, en Bourgogne-Franche-Comté celles des bassins Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée-Corse et Seine Normandie.

Liens utiles et contacts :

LOIRE-BRETAGNE

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/actualite-aides-et-redevances/contenu1/lactualite-des-aides-et-des-redevances/des-aides-pour-la-reprise-des-investissements-pour-leau-et-les.html>



Christiane.MENJEAUD@eau-loire-bretagne.fr

RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_99396/fr/appel-a-projets-rebond-eau-biodiversite-climat-2020-2021



contact.AgencedeleauBesancon@eaurmc.fr

SEINE- NORMANDIE

<http://www.eau-seine-normandie.fr/actualites/plan-de-reprise-2020>



dsam@aesn.fr

PLAN FRANCE RELANCE : AGRICULTURE ET ALIMENTATION

LES PREMIERS DISPOSITIFS DU VOLET AGRICULTURE ET ALIMENTATION SONT LANCÉS

Le conseil d'administration de FranceAgriMer a examiné les décisions définissant le cadrage et permettant de mettre en œuvre plusieurs mesures représentant au total

455 millions d'euros

sur les 1,2 milliard d'euros du plan de relance agricole et alimentaire.

Ces actions ont pour objectif de développer la souveraineté alimentaire de la France, en améliorant la résilience des exploitations agricoles et en accompagnant leur transition écologique.



Ces guichets seront lancés entre fin novembre 2020 et début janvier 2021, et resteront ouverts en continu en 2021 et 2022. Il s'agit du lancement des premières mesures du volet « agriculture, alimentation et forêt » du plan France Relance. L'ensemble des mesures du plan sera disponible au plus tard début 2021.



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance agriculture et alimentation :

<https://agriculture.gouv.fr/francerelance-le-volet-transition-agricole-alimentation-et-foret>

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

OUVERTURE D'UN GUICHET DE SUBVENTION AUX ENTREPRISES

Ce dispositif est accessible aux entreprises industrielles de toutes tailles et permet d'obtenir des subventions pour leurs projets d'efficacité énergétique d'une valeur de **moins de 3 millions d'euros**. L'aide sera attribuée par l'Agence de Services et de Paiements (ASP) selon une procédure simple : après vérification préalable de l'éligibilité du projet sur devis, les paiements seront versés sur présentation des factures.



18 catégories de matériels sont éligibles et relèvent de 3 grandes familles :

- **RÉCUPÉRATION DE FORCE OU DE CHALEUR**
- **AMÉLIORATION DU RENDEMENT ÉNERGÉTIQUE D'APPAREILS OU D'INSTALLATIONS**
- **MATÉRIELS MOINS ÉMETTEURS DE GAZ À EFFET DE SERRE**, alternatifs à des matériels ou des procédés alimentés par des énergies fossiles

CALCUL DU MONTANT DE L'AIDE
Attribution par l'ASP



L'aide est calculée directement en fonction du coût d'acquisition du matériel et d'un taux défini dans **l'arrêté du 7 novembre 2020**, entre 10 et 50 % du coût d'acquisition du matériel, en fonction de l'équipement et de la taille de l'entreprise.

#UN JEUNE UNE SOLUTION

Afin d'illustrer la concrétisation en région du plan **#un jeune une solution**, et sous le patronage du Haut-Commissaire à l'inclusion et à l'emploi et à l'engagement des entreprises, le préfet de région a lancé le plan jeune en Bourgogne-Franche-Comté en présidant une émission de web tv mardi 17 novembre au cours de laquelle plusieurs acteurs de l'emploi ont présenté l'ensemble des dispositifs du plan sous forme de petits films et d'interventions courtes : emplois francs, garantie jeunes, service civique, aide à l'embauche, avenant au Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC), etc.

Le nombre de personnes connectées à l'émission a été de 331 sous Youtube et 195 sous Facebook live.

Pendant cette émission sont notamment intervenus Jean Bassères, directeur général de Pôle Emploi, Frédéric Danel, directeur régional de Pôle emploi, Jean Ribeil, DIRECCTE et Océane Charret-Godard, vice présidente en charge de la formation au conseil régional.



Replay sur : www.youtube.com/watch?v=3SRjLzKuZiU&feature=youtu.be

DONNÉES NATIONALES DU PLAN FRANCE RELANCE

LES MESURES PHARES EN UN TABLEAU DE BORD DÉSORMAIS EN LIGNE

Le tableau présente, pour une quinzaine de mesures emblématiques du plan de relance, les résultats obtenus ou les étapes réalisées pour leur mise en œuvre. Les premiers résultats, très encourageants, démontrent que la protection immédiate de notre économie et la relance sont complémentaires.



Ces données nationales seront actualisées chaque mois sur le site dédié au plan France Relance.

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/suivi-mesures-indicateurs>

OFFRE DE PRÊTS À TAUX FIXE OU RÉVISABLE

LA BANQUE DES TERRITOIRES À VOS CÔTÉS POUR SOUTENIR LA RELANCE



Une nouvelle offre de prêts à taux fixe ou révisable livret A d'une durée de 15 à 50 ans, pour accompagner vos projets au service d'un plan de relance vert, solidaire et territorial.



Engagée dans la transition écologique et énergétique (TEE) aux côtés de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), l'offre destinée à réduire notre empreinte carbone est particulièrement attractive. À titre d'exemple, au mois de novembre 2020, nous pouvons financer ces projets en taux fixe à 0,41 % sur 15 ans. Vous pouvez retrouver l'ensemble de notre offre en détail sur la plateforme Banque des Territoires.

www.banquedesterritoires.fr

PROLONGATION DES DROITS À L'ALLOCATION CHÔMAGE

MESURES EXCEPTIONNELLES POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI INDEMNISÉS

Le Gouvernement a décidé jeudi 12 novembre 2020 de la prolongation des droits à l'allocation chômage pour les demandeurs d'emploi indemnisés arrivant en fin de droits à compter du **30 octobre 2020** et qui auront actualisé leur situation. Cette mesure sera prolongée jusqu'à la fin de la période de confinement.



En savoir plus : <http://plmpl.fr/c/9FWi5>



Retrouvez l'ensemble des mesures du plan de relance

planderelance.gouv.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*